# LA MODERNISATION DU SCOT

#### GT DDU 17 septembre 2020

Alexandra Cocquière, juriste, Institut Paris Region





### Etat des lieux des Scot

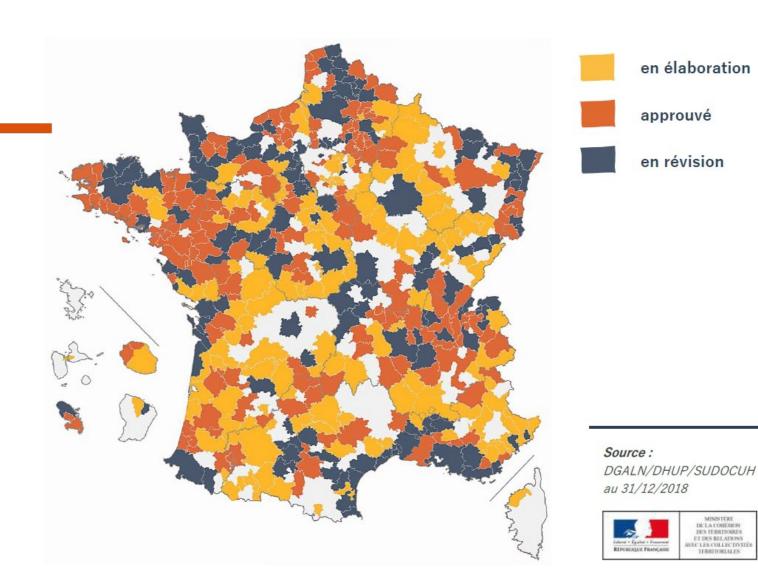
### Les SCoT en 2019

470 SCoT qui couvrent :

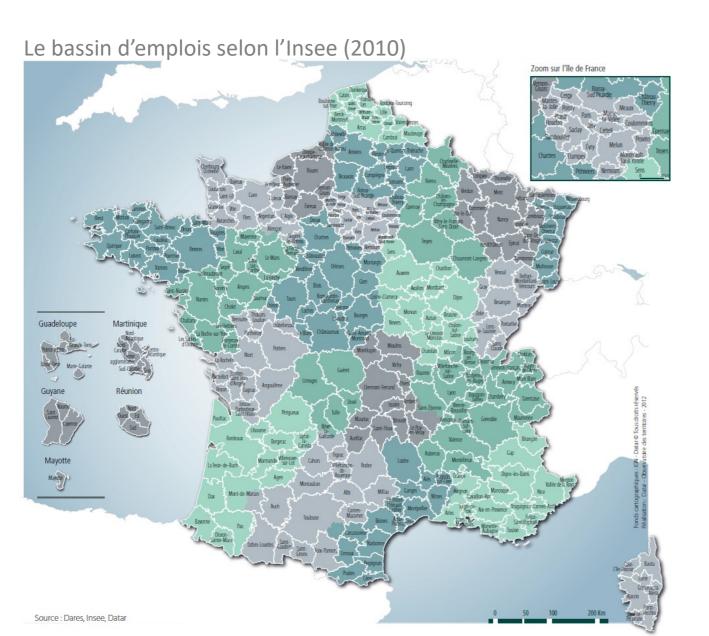
94% de la population

84% des communes

86% du territoire français



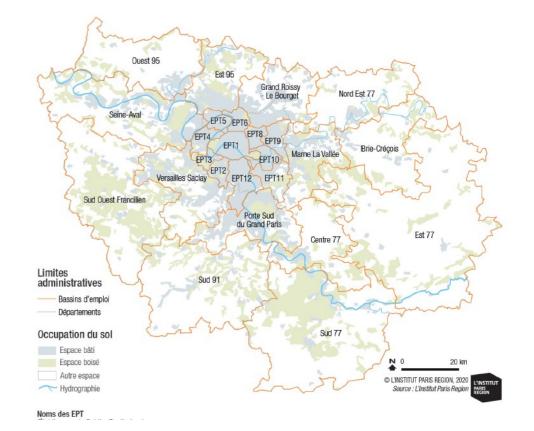
# Vers une généralisation des Scot à l'échelle du bassin d'emploi?



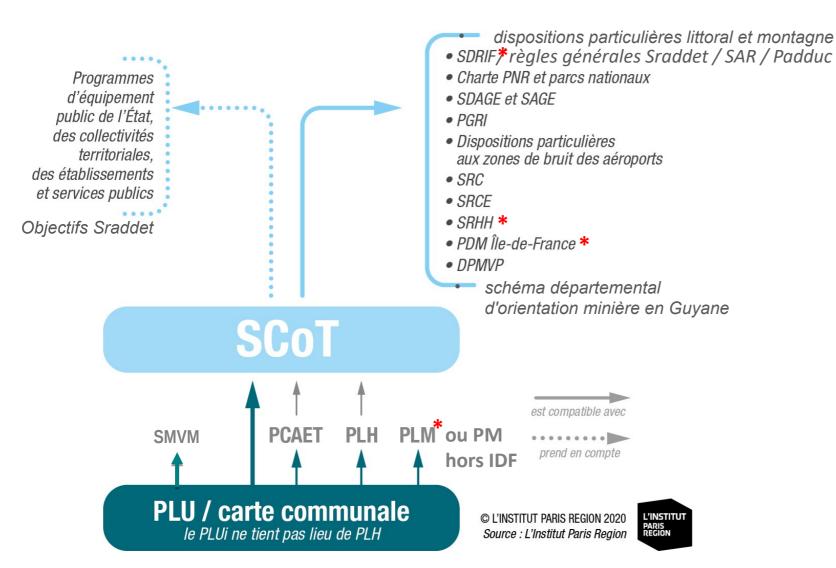
#### **Scot mono-EPCI**

42% des Scot à l'échelle nationale 83% à l'échelle francilienne

Le bassin d'emplois selon la Région IdF et l'Etat (feuille de route partagée)



### La nouvelle hiérarchie des normes



Spécifique à l'Ile-de-France \*

# 4 documents « sortent » de la hiérarchie des normes :

- chartes de pays,
- schémas départementaux de l'accès à la ressource forestière,
- schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine,
- directives territoriales d'aménagement (DTA).

DPMVP: Directive de protection de mise en valeur des paysages – PADDUC: Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PCAET: Plan climat-air-énergie territorial - PDM: Plan de mobilité - PGRI: Plan de gestion des risques d'inondation - PLH: Programme local de l'habitat - PLM: Plan local de mobilité - PLU(i): Plan local d'urbanisme (intercommunal) - PNR: Parc naturel régional – SAR: Schéma d'aménagement réginal - Sdrif: Schéma directeur de la région lle-de-France - Sraddet: Schéma régional des carrières - SRCE: Schéma régional de cohérence écologique - SRHH: Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

### La nouvelle structure du Scot

### **AVANT** le 1/04/2021

### Rapport de présentation

- Diagnostic
- Analyse de la consommation d'espaces
- Description de l'articulation du SCoT avec les documents de rang supérieur
- Justification des choix
- Évaluation environnementale



### **APRÈS** le 1/04/2021

ou pour lequel l'autorité en charge du SCoT a décidé de mettre en œuvre par anticipation l'ordonnance du 19 juin 2020



### **Annexes** obligatoires

Diagnostic

..............

- Analyse de la consommation d'espaces
- Justification des choix
- Évaluation environnementale

#### Si le SCoT tient lieu de PCAET

- programme d'action dédié ;
- plan d'action pour l'air ;
- dispositif de suivi et d'évaluation ;
- bilan GES et plans de transition, si les collectivités et groupements concernés ont décidé de les intégrer

#### **Annexes** facultatives

- Programme d'actions
- Tous documents, analyses, évaluations et autres éléments utilisés pour l'élaboration du SCoT

La description de l'articulation du Scot avec les documents supérieurs disparaît (mais cette dernière figure déjà par ailleurs dans le rapport environnemental).

Le programme d'actions permet d'identifier et préciser toutes les actions de mise en œuvre de « la stratégie, [d]es orientations et [d]es objectifs » du Scot relevant de sa structure porteuse ou d'autres acteurs. Ce programme peut également identifier d'autres actions relatives aux objectifs nationaux et régionaux, ou mesures contractuelles existantes, dès lors qu'elles concourent à la mise en œuvre du Scot.

Le cas échéant, l'élaboration d'un **Scot** valant **PCAET** implique un enrichissement du contenu du Scot en cohérence avec l'objet de ce dernier.

